



Relance IJCOF après la désinscription a Be2

Par **rubis81**, le **10/04/2017** à **22:21**

Je m'étais inscrite sur le site Be2. A la fin de l'abonnement j'ai envoyé un mail. Mais la société m'a demandé de payer le réabonnement plus les frais de recouvrement car j'avais changé de banque et le prélèvement à été rejeté. Cette procédure de tacite reconduction est illégale et abusif. Si IJCOF me recontacte, je pense porter plainte pour harcèlement plus contacter la CNIL et la DGCCRF

Par **Visiteur**, le **10/04/2017** à **22:34**

Bonsoir,
Y a-t-il une question ?

Par **Jeanfi10000**, le **28/01/2018** à **15:39**

Bonjour,
Je suis dans le meme cas, avec reception à mon domicile d'un courrier me demandant de payer sous peine de poursuites judiciaires et envoi d'un huissier. Que faire lorsque l'on recoit ce type de courrier ? Ne pas répondre et ne pas payer ?